

# ARRETE DU MAIRE

N° 580/17 du 21 DEC. 2017

Réglementant provisoirement l'aire de la mise à l'eau des bateaux située derrière la Mairie de BOULARI à l'occasion du tir du feu d'artifice le 24 décembre 2017.

## Le Maire de la Ville du MONT-DORE, Officier de Police judiciaire

Vu la Loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la Loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment les dispositions de ses articles L.131-3 et L.131-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le code de la route de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°184/14 du 17 avril 2014 portant délégation de signature au profit du Directeur des Services Techniques et de Proximité de la Ville du Mont-Dore, Monsieur Thierry MARTINEZ ;

Afin de permettre le bon déroulement des animations prévues pour les festivités de Noël et à l'occasion du tir du feu d'artifice le soir du 24 décembre 2017, il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer l'utilisation de l'aire de la mise à l'eau des bateaux derrière la Mairie de BOULARI, comme suit :

### ARRETE

**Article 1** – L'aire de la mise à l'eau pour bateaux située derrière la Mairie de BOULARI sera fermée à partir du vendredi 22 DECEMBRE à 12 h 00 jusqu'au dimanche 24 DECEMBRE 2017 à 20 h 30, pour la mise en place et le tir du feu d'artifice.

**Article 2** – Les usagers devront se conformer aux instructions données par les forces de l'ordre.

**Article 3** – Le retour à la circulation normale se fera sans préavis dès la fin du tir du feu d'artifice et uniquement sur instructions des forces de l'ordre.

**Article 4** – La gendarmerie de PONT-DES-FRANÇAIS, le Chef de la Police Municipale de la Ville du MONT-DORE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### AMPLIATIONS

Gendarmerie de Pont-des-Français.....	1
DSTP (affichage).....	1
Police municipale.....	1
S.A.G (registre).....	1

Pour le maire et par délégation  
Le Directeur des Services  
Techniques et de Proximité

Thierry MARTINEZ

